

Les auto-entrepreneurs menacent la retraite des libéraux de sante

Le nouveau statut des auto-entrepreneurs, créé en 2009, a déjà convaincu 320 000 personnes. Cette nouvelle forme d'activité indépendante, avec des charges sociales calculées sur le chiffre d'affaires, versées uniquement lorsque l'activité a démarré, coûte très cher à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des professions libérales (CNAVPL) où ils sont inscrits. La situation peut rapidement poser problème car cet afflux massif d'adhérents, dont le chiffre d'affaires reste limité, creuse mécaniquement la trésorerie de la caisse jusqu'ici à l'équilibre.

Or, la loi contraint la CNAVPL à verser chaque année aux caisses déficitaires une compensation de 1 700 euros par nouvel adhérent.

Comme les auto-entrepreneurs cotisent peu ou pas, ils risquent de coûter jusqu'à 250 millions d'euros par an, imposant soit une augmentation mécanique des cotisations, jusqu'à 30 %, soit une baisse des retraites dans les mêmes proportions. La CNAVPL a lancé un appel en direction du gouvernement pour qu'il apporte une solution à ce problème dont il est la cause puisque c'est lui qui a créé le statut des auto-entrepreneurs en leur accordant des avantages qu'il faut maintenant compenser.